

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_073

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par ASO en date du 16 avril 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant la course cycliste « Le Critérium du Dauphiné 2025 » le vendredi 13 Juin 2025, Avenue de la Colombière (RD4) et Avenue du Mont-Blanc (CD26).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la course cycliste « Le Critérium du Dauphiné 2025 », la circulation et le stationnement seront interdits, Avenue de la Colombière et Avenue du Mont-Blanc ; une déviation sera mise en place par l'Avenue de la Libération et l'Avenue de la Route Blanche **le Vendredi 13 Juin 2025 de 15h00 à 18h00.**

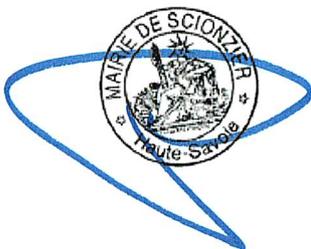
ARTICLE 2 : Les barrières nécessaires seront mises à disposition par les Services Techniques et seront mises en place par les organisateurs de la course.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques responsable des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 16/04/2025

